



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 octobre 2020**

20-10-101

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 13 octobre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 octobre 2020 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux
5. Demande de dérogation mineure 2020-00-0002 – 386, chemin Saint-Henri - lot 2 397 717
6. Demande de dérogation mineure 2020-00-0003 – 669, rue Principale - lot 5 419 285
7. Adoption du 2^e projet de règlement 142-5
8. Interdiction de l'usage du frein moteur des camions (Sainte-Julie)
9. Dépouillement de l'arbre de Noël 2020
10. Service incendie – Réparation du véhicule 209
11. Service incendie – Remplacement du véhicule 809 – Appel d'offres
12. Chalet des loisirs – Remplacement de la conduite d'entrée d'eau
13. Patinoire extérieure – Hiver 2020-2021
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

20-10-102

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-10-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 101 509,19 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 196 987,36 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 245,81 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 335 143,95 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé

20-10-103

DE REPORTER cet élément de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00-0002 – 386, CHEMIN SAINT-HENRI - LOT 2 397 717

CONSIDÉRANT QUE le terrain possède une très grande largeur à la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée charretière actuellement aménagée est située à gauche du terrain alors que le garage est situé du côté droit;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement est actuellement non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-10-104

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-00-0002 afin de permettre l'aménagement d'une deuxième entrée charretière sur un terrain résidentiel alors que le règlement de zonage numéro 142 n'autorise qu'une seule entrée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00-0003 – 669, RUE PRINCIPALE - LOT 5 419 285

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et n'ont pas été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est d'assez grande superficie pour permettre l'implantation conforme du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une demande similaire a été refusée dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-10-105

DE REFUSER la demande de dérogation mineure qui aurait permis l'implantation d'un bâtiment accessoire à un commerce à 0,91 mètre de la ligne arrière du terrain alors que le règlement de zonage numéro 142 exige un minimum de 2 mètres.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 142-5

Il est proposé

20-10-106

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 142-5.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INTERDICTION DE L'USAGE DE FREIN MOTEUR DES CAMIONS (SAINTE-JULIE)

ATTENDU QUE des plaintes ont été reçues de la part de certains résidents de la montée Sainte-Julie et du chemin Sainte-Julie concernant le bruit résultant de l'utilisation du frein moteur par des camions;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite un environnement paisible pour ses résidents;

ATTENDU QUE le chemin Sainte-Julie est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-10-107

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux P-135 « interdiction d'utiliser le frein moteur » ou de panneaux de sensibilisation au bruit routier sur le chemin Sainte-Julie, direction est.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2020

Il est proposé

20-10-108

D'ALLOUER une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 6 décembre prochain.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – RÉPARATION DU VÉHICULE 209

Il est proposé

20-10-109

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise spécialisée Battleshield Industries au montant de 17 807,83 \$, taxes en sus, afin de procéder à la réparation du camion autopompe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – REMPLACEMENT DU VÉHICULE 809 – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE le camion 809 de type « pick-up » du Service incendie est en fin de vie utile;

ATTENDU QUE selon les nouvelles façons de procéder au sein de ce service, l'utilité de ce type de véhicule a été démontrée au fil des dernières années;

ATTENDU QU'il est dans les prévisions du Service incendie d'éventuellement d'utiliser ce même véhicule (809) pour remplacer également le camion 509 lorsque ce dernier sera lui aussi en fin de vie utile;

ATTENDU QUE si ce n'était que de la valeur marchande pour la revente du camion 509 (qui est à peu près nulle), un nouveau camion 809, dès sa livraison, remplacerait aussi le camion 509;

ATTENDU QUE les délais de livraison pour un nouveau véhicule est au-delà de 400 jours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-10-110

D'AUTORISER l'administration municipale à demander un appel d'offres public sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en fonction du devis préparé par les gestionnaires du Service incendie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CHALET DES LOISIRS – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ENTRÉE D'EAU

Il est proposé

20-10-111

D'AUTORISER le remplacement de la conduite d'eau entre le réseau d'aqueduc et le bâtiment du Chalet des loisirs dont les coûts sont de 3 495 \$, taxes en sus pour le matériel et de 6 810 \$, taxes en sus, en travaux d'excavation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PATINOIRE EXTÉRIEURE – HIVER 2020-2021

Il est proposé

20-10-112

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Philippe Dicaire, pour la prochaine saison hivernale 2020-2021, au montant de 4 386 \$, taxes en sus, afin d'effectuer la préparation de la glace de la patinoire extérieure et le trottoir de glace entre la patinoire et le chalet des loisirs (salle des patineurs); l'arrosage de ladite glace au cours de l'hiver lorsque requis pour assurer une qualité optimale et selon les conditions climatiques; le déneigement des surfaces glacées destinées aux patineurs (patinoire et trottoir de glace).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

20-10-113

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 29,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général